

BERTRANGE *Infos*

Site internet : www.bertrange.fr

Mai 2018

Le budget 2018, qui a été voté le 9 avril dernier, fut un travail difficile ayant pour règle l'impérieuse maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est un exercice très prenant qui, chaque année, révèle les mêmes contraintes : en théorie tout le monde s'accorde sur la nécessité de faire baisser les dépenses, mais il en va tout autrement dans la pratique, lorsque nous devons faire face à des impératifs qui ne souffrent aucune attente !

Nous avons dû procéder à de sérieux arbitrages pour contenir nos dépenses de fonctionnement, surtout que les dotations de l'Etat sont en baisse constante depuis quatre ans. Cela nous a imposé de compenser ces pertes par des économies, certes, mais également par une augmentation de nos revenus, c'est à dire de nos impôts. Les nouveaux taux votés lors du Conseil Municipal du 09 avril dernier s'établissent comme suit : taxe d'habitation 12,02 %, taxe sur le foncier bâti : 10,12 %, taxe sur le foncier non bâti : 61,61 %.

Bertrange est une commune qui doit se développer et trouver sa place au sein du bassin Thionvillois. En raison de la proximité de l'offre commerciale des communes voisines (Guénange – Thionville), nous avons très peu de commerces locaux et ceux qui tentent de s'implanter ne tiennent pas longtemps. Cependant, avec l'adoption de notre Plan Local d'Urbanisme, nous avons décidé de rompre avec l'image de commune résidentielle en diversifiant le parc de logement afin d'apporter une offre adaptée à l'évolution des modes de vie et des modes d'habiter. Aujourd'hui Bertrange

Editorial

compte un peu plus de 2 800 habitants et son attractivité ne se dément pas, comme en témoigne l'inauguration récente d'un cabinet de kinésithérapie. Un nouveau lotissement s'achève et deux autres sont en gestation. Ville proche des grandes infrastructures, du Luxembourg et des projets économiques structurants, Bertrange souhaite renforcer son attractivité tout en préservant la qualité de son cadre de vie.

Pour y parvenir nous nous employons depuis 2008 à développer les services au public, à construire des équipements neufs, à rénover ceux qui accusent leur grand âge. Cependant l'agrandissement de la commune, le renforcement des services municipaux, l'éclairage, le chauffage et l'entretien des nouveaux équipements entraînent une augmentation constante des dépenses. Néanmoins, les dépenses de fonctionnement restent bien en dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate démographique. De même, les recettes de fonctionnement sont également bien en dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate.

La hausse d'impôts, conjuguée à une réduction des dépenses de fonctionnement, permettra de compenser les baisses de recettes de fonctionnement et d'avoir une Capacité d'autofinancement (CAF) suffisante pour financer de nouvelles dépenses d'équipement nécessaires au développement de la commune.

L'adjoint aux finances

Olivier PIERRARD

PEUT-ON BRÛLER DES DÉCHETS VERTS (VÉGÉTAUX) DANS SON JARDIN ?

De quoi s'agit-il ?

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits déchets verts, sont : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible de déposer les déchets verts en déchetterie ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

En cas de non-respect de l'interdiction il est possible d'alerter la Police Municipale (03 82 88 71 88) lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction de brûler ses déchets verts à l'air libre.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives. (Vérifié le 19 mars 2018 - Direction de l'information légale et administrative. Premier ministre)

LES BEAUX JOURS REVIENNENTNuisances sonores

L'arrêté du 1er juin 2010 limite l'utilisation d'engins créant des nuisances sonores comme suit :

- les jours ouvrables : 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 19H30
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

SUR VOS AGENDAS...

...EN MAI

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...

- MARDI 1ER : VIDE GRENIER - ORGANISÉ PAR LA KAUL

- SAMEDI 5 : LOTO - ORGANISÉ PAR LE

CYCLO SPORT THIONVILLOIS

SAMEDI 12 & DIMANCHE 13 : FÊTE DE PRINTEMPS

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES.

...EN JUIN

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...

- Samedi 9 : fête des écoles

- Vendredi 15 : concert Amatys

- Dimanche 17 : journée champêtre - organisée par l'amicale des paras

- Samedi 23 : gala modern jazz - organisé par le foyer rural

- Samedi 30 : fête de la Saint Jean - organisée par la batterie fanfare

MISSION MOBILE RURALE...

Elle tiendra sa permanence devant la mairie :

le mercredi 09/05/2018, de 8h45 à 9h30.

En cas de besoin, contactez le : 03 82 82 85 15.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES :

Police municipale: 03 82 88 71 88

Mairie : 03 82 82 65 43

Site internet : www.bertrange.fr

FETE DE PRINTEMPS

*Le Comité des Fêtes vous invite à la
Fête de Printemps
Salle Jacques Martin – Complexe sportif
12 et 13 Mai 2018*

*Venez nombreux, le Comité des Fêtes,
les Associations, les Bénévoles vous
proposent de nombreuses animations,
une tombola avec de nombreux lots à
gagner, expositions, restauration, ...
Bal public avec l'orchestre FREESON
le Samedi soir*

A SAVOIR

A compter du lundi 14 mai 2018 les demandes de bacs pour la collecte des ordures ménagères (poubelles) envoyées par les communes ne seront plus prises en charge par la Communauté de Commune de l'Arc Mosellan.

En clair, cela signifie pour nous tous, que chaque demande d'information, réclamation, nouvel habitant, demande de changement ou de remplacement de bac, d'informations sur les déchèteries, devra être adressée DIRECTEMENT au Service Prévention et Gestion des Déchets de la Communauté de Communes :

Téléphone 03 82 83 52 37

Courriel : dechets@arcmosellan

CONFERENCE ZERO DECHETS

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a le plaisir de vous inviter à la conférence de Jérémie PICHON (papa de la Famille presque Zéro Déchet) sur la réduction des déchets.

Cette conférence aura lieu le Jeudi 17 Mai 2018 à 20h dans la Salle Voltaire de Guénange.

Pour une démarche cohérente avec l'événement, la Communauté de Communes a souhaité réaliser une communication « Zéro Déchet » !

Rédaction : Jean-Paul RAMOGNINO.

UTILES : Police municipale: 03 82 88 71 88 Mairie : 03 82 82 65 43 **Site internet : www.bertrange.fr**